FdSS
FÉDÉRATION des SERVICES SOCIAUX

LES CAHIERS DE LA RECHERCH'ACTION #15

“#15 ACTION COMMUNAUTAIRE À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS”

LE PROJET BRI-CO

Octobre 2023

Une publication de la Fédération des Services Sociaux
Autrices et auteur : Justine Vleminckx, Toufik Cherifi et Chloë Angé

TABLE DES MATIÈRES

LES CAHIERS DE LA RECHERCH'ACTION 4

ÉDITO 5

INTRODUCTION 7

1. LE BRI-CO : CONTEXTE ET CADRE DU PROJET 11

Dispositif de sortie de crise : entendre les besoins des quartiers relégués 11

Les grands principes d'action du BRI-Co 15

Le BRI-Co à l'épreuve du terrain : un dispositif expérimental en constante évolution 19

2. AU CŒUR DU DISPOSITIF : ÉTHIQUE DE L'ACCUEIL ET ÉCOUTE INCONDITIONNELLE 22

Qui sont les habitant·e·s rencontré·e·s lors des BRI-Co ? 23

Susciter l'intérêt : récit partagé et outils méthodologiques 28

Soigner l'espace et le temps des BRI-Co 30

3. RÉPARER LES QUARTIERS : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS 37

Réparer le quartier : les raisons du prendre part 39

Des possibilités de prendre part inégales 42

L'importance de la facilitation 45

Potentiels et limites de l'intervention sociale territoriale 46

CONCLUSION (ET PERSPECTIVES) 50

BIBLIOGRAPHIE 52

LES CAHIERS DE LA RECHERCH'ACTION

Depuis décembre 2021, la Cellule recherch'action est engagée dans l'accompagnement et l'analyse d'un dispositif d'intervention sociale de quartier, le BRI-Co, qui a pour but d'encourager la mise en place d'actions concrètes d'amélioration de la qualité de vie de certains territoires bruxellois dits « relégués ». Il constitue en ce sens une double opportunité d'agir sur les enjeux de l'accès aux droits et aux services et de favoriser une redynamisation des démocraties locales. Ce projet de recherche relève de la « sociologie d'intervention », à savoir : « une pratique spécifique de la discipline conduisant le sociologue à s'immerger, sur (auto)sollicitation, dans une microsituation, afin d'en proposer une lecture dont les effets (de contenu ou de processus) pourraient participer à une transformation de ladite situation »[1]. Concrètement, en tant qu'intervenant·e·s chercheur·euse·s, nous sommes amené·e·s à remplir plusieurs rôles qui se nourrissent respectivement : documentation et production de données empiriques ; gestion concrète du projet et facilitation de divers espaces de réunion ; et production de méta-analyses sur le dispositif et sur ses effets.

1 Herreros, Gilles. *Pour une sociologie d'intervention*. Érès, 2009.

ÉDITO

Nous n'avons jamais autant parlé de démocratie. A droite comme à gauche, tout le monde s'accorde sur le constat d'une crise démocratique majeure. Dans le même temps, l'éloignement des services publics ou d'intérêt public des citoyen·ne·s se fait galopant : digitalisation, diminution du nombre de guichets, lignes téléphoniques saturées, etc. Les services associatifs et les travailleur·euse·s sociaux·ales au sens large sont devenus par conséquent des « sous administrations ». La majeure partie de leur temps est consacrée à tenter de contacter des services devenus injoignables et/ou préparer des dossiers d'une complexité sans nom. Prendre rendez-vous dans une commune – l'institution publique a priori la plus proche des citoyen·ne·s – s'avère parfois kafkaïen. Celles et ceux qui restent sur le terrain, hors des murs, dans les quartiers, avec les gens, sont de moins en moins nombreux·se·s. La démocratie est pourtant un tissage à double entrée, des citoyen·ne·s vers la société et des institutions publiques vers les citoyen·ne·s.

Le BRI-Co constitue une humble réponse, parmi d'autres, qui vise à renforcer la démocratie à l'échelle locale. A contre-courant des processus de participation complexes et institutionnalisés, le BRI-Co se revendique d'une méthode de travail artisanale et populaire. Des crieurs publics, un repas, la chaleur et l'esthétique des espaces, la parole non hiérarchique, l'écoute inconditionnelle, la communication informelle semblent être des ingrédients simples mais prometteurs pour retisser des solidarités dans les quartiers : autour et avec les habitant·e·s, autour et avec les associations, autour et avec les pouvoirs publics. Le pari du BRI-Co est finalement modeste et ordinaire. Il consiste à dire que ces ingrédients permettent à des habitant·e·s d'un quartier d'aborder et de se frotter, collectivement et par la discussion, à des enjeux globaux et interreliés qui nous dépassent tou·te·s à l'échelle

individuelle : justice sociale, inégalités de santé, changement climatique, crise démocratique, actualité géopolitique.

Ainsi, pour citer Michel Autès, il s'agit de « revivifier la démocratie là où elle est le plus nécessaire, là où elle appelle la mobilisation du citoyen dans les solidarités de la vie quotidienne ». Retisser la démocratie ensemble, à partir du bas, nous semble être donc l'urgence à laquelle le BRI-Co peut apporter une contribution. Cela ne va pas sans soulever d'autres questions sur ce que l'intervention, sur une base territoriale, peut engendrer comme faux pas et illusions. Ce cahier ne fait pas l'économie de la nuance et de la complexité, il puise dans les notions de participation, de démocratie, de quartiers ce qui peut faire sens d'abord pour les habitant·e·s des villes, et plus particulièrement à Bruxelles.

Céline Nieuwenhuys
Secrétaire générale
Fédération des Services Sociaux

INTRODUCTION

Le bureau de recherche et d'investigation sur les communs – ou « BRI-Co » – est un dispositif d'intervention sociale qui a été déployé dans plusieurs quartiers bruxellois entre novembre 2021 et décembre 2022 (et ensuite reconduit en 2023).

Il plonge ses racines dans des expériences antérieures menées en 2017 par le collectif militant « Les Actrices et Acteurs des Temps Présents »[2] sous la forme de marches (« des Communs » et « des réparations ») qui ont donné lieu à l'organisation, soutenue par la FdSS et le CESEP[3], d'un premier BRI-Co au cœur de la cité sociale de Bois-du-Luc à La Louvière (Ayadi, 2018). Dans ce contexte, les marches et leur aboutissement sous la forme d'un BRI-Co ont été conçus par leurs initiateurs comme des « contre-dispositifs », qui « posent les jalons d'une nouvelle forme de narration politique et d'une forme nouvelle d'occupation de l'espace public » (Hermant, 2018). Avec leur cadre élastique, ils ont été élaborés comme des méthodologies « en train de se faire » orientées autour de la mise en lien de personnes issues d'un même territoire, et de l'échange de leurs vécus et expériences, pour mener à l'élaboration de propositions émancipatrices portées collectivement et ancrées localement. Cette première expérimentation du dispositif BRI-Co a donné lieu à plusieurs autres, dans différents contextes, à Bruxelles et en Wallonie, à l'initiative notamment des Actrices et Acteurs des Temps Présents et de La Maison du Peuple d'Europe (Demotier, 2023, *Ibid.*).

Fin 2021, il est à nouveau mobilisé – par la FdSSB[4] cette fois-ci – dans le cadre spécifique du plan de sortie de crise ALCOV (Agir localement contre le virus), financé par la région de Bruxelles-Capitale (Commission communautaire commune - Cocom). Déployé au sein

2 Pour une lecture plus détaillée de l'histoire du BRI-Co, voir : Démotier, P., 2023, « BRI-Co: (p)réparations dans les quartiers », *CESEP*, Nivelles, 83 p.

3 Centre Socialiste d'Education Permanente

4 Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires

de quartiers bruxellois précarisés reconnus comme étant les plus exposés au virus du Covid-19 et les plus hésitants face à la vaccination, le BRI-Co avait pour mandat spécifique d'agir localement sur les déterminants sociaux de la non-vaccination (fracture numérique, défiance envers les autorités publiques, relégation de la santé au second plan dans l'ordre des priorités, etc.). Pour la FdSSB, la mise en place du dispositif BRI-Co a constitué une opportunité de travailler d'une part sur les enjeux de l'accès aux droits et aux services sociaux et de santé (Noël, 2021) et, d'autre part, en faveur d'une redynamisation des démocraties locales. Cette vision repose sur les trois objectifs spécifiques du dispositif : donner la parole aux habitant·e·s sur leurs besoins et leurs priorités, et les questionner sur les réponses concrètes à mettre en place dans leur environnement immédiat ; visibiliser les pouvoirs d'action et les leviers potentiels des acteurs du territoire ; et renforcer le maillage territorial entre les acteurs locaux (publics et privés) et avec les habitant·e·s.

ENTRE NOVEMBRE 2021 ET DÉCEMBRE 2022, 18 BRI-CO ONT ÉTÉ ORGANISÉS AU SEIN DE 17 QUARTIERS DIFFÉRENTS DE 10 COMMUNES BRUXELLOISES.

Cartographie des BRI-Co réalisés entre novembre 2021 et décembre 2022 : Koekelberg, Marbotin (Schaerbeek), Gray (Ixelles), Anneessens (Ville de Bruxelles), Bas Marolles (Ville de Bruxelles), Cité Modèle (Laeken), Pogge (Schaerbeek), Volta (Ixelles), Saint-Denis (Forest), Bethléem (Saint-Gilles), Brabant (Schaerbeek), Cité Moderne (Berchem-Ste-Agathe), Bizet (Anderlecht), Peterbos (Anderlecht), Cureghem (Anderlecht), Mont-St-Lambert (Woluwe-St-Lambert), Molenbeek historique (Molenbeek-St-Jean)[5].

5 La cartographie actualisée des BRI-Co est disponible en ligne : https://www.fdss.be/fr/hors-les-murs/atelier-de-quartier-bri-co/

Dans ce cahier, nous proposons de porter un regard réflexif sur les expérimentations du dispositif BRI-Co, menées entre novembre 2021 et décembre 2022 à Bruxelles, et dans le contexte de « sortie de crise » que nous avons connu. Notre attention porte spécifiquement sur l'idée (ou l'idéal) de la *participation habitante*, à laquelle le BRI-Co souscrit. Il produit, par le biais de plusieurs dispositifs logistiques et méthodologiques, les conditions :

- d'une part, d'un accueil et d'une écoute de populations dont les voix peinent à se faire entendre (en raison d'une série d'obstacles matériels, politiques, juridiques ou symboliques) ;

- et d'autre part, de la prise en compte de leur parole par la mise en place d'actions portées collectivement.

À travers cet angle d'analyse, la question que nous souhaitons développer n'est pas tant de savoir si le BRI-Co est *réellement* un dispositif participatif, et dans quelle mesure il peut se situer ou non sur un continuum plus ou moins consultatif ou politique. On le sait, la *participation* est aujourd'hui une notion galvaudée qui embarque avec elle des résonances de plusieurs types : célébrée par les uns comme l'alliée d'un « empouvoirement » citoyen, condamnée par d'autres qui y voient à minima une poussière jetée aux yeux de citoyen·ne·s qui n'en sortent pas moins touchés par les inégalités sociales (Carrel, 2013).

Sans souscrire à l'une ou l'autre de ces visions, nous proposons plutôt de montrer, au regard des installations répétées du BRI-Co dans différents quartiers bruxellois, ce qu'un tel dispositif d'intervention sociale peut produire tant dans le sens restreint de la mise en place d'actions concrètes, que dans le sens large de la valorisation d'une parole citoyenne et d'un agir collectif des personnes issues de milieux éloignés des mondes politiques. En proposant cet examen, le cahier espère apporter matière à réflexion aux intervenant·e·s de terrain à l'initiative d'activités qui ont des objectifs similaires à ceux du BRI-Co. Comme toute proposition d'action sociale, ce dispositif est forcément limité et limitant. Mais comme l'ont montré d'autres en-

quêtes de terrain menées sur des dispositifs participatifs, il est important et salutaire, dans un contexte où la participation est (devenue) un instrument de l'Etat, d'examiner ses « apports potentiels, tout en prenant les inégalités sociales au sérieux » (Eliasoph, 2013), des inégalités sociales qui peuvent entraver chez certain·e·s plus que chez d'autres les possibilités de prendre part à un agir citoyen.

1. LE BRI-CO : CONTEXTE ET CADRE DU PROJET

Dans cette première partie, il s'agit de revenir sur les évolutions du contexte politique et conjoncturel dans lequel s'est inscrit le projet BRI-Co, ainsi que sur les principes qui guident son action. Nous montrons également comment ces différents cadres ont influencé les modalités de mise en œuvre du BRI-Co (en termes de choix du territoire d'installation et d'implication des acteurs, par exemple), mais aussi ses adaptations, suite à certains retours apportés par des acteurs de terrain, et également au regard des observations menées par les intervenant·e·s du dispositif.

DISPOSITIF DE SORTIE DE CRISE : ENTENDRE LES BESOINS DES QUARTIERS RELÉGUÉS

Le projet BRI-Co est lancé à la fin de l'année 2021 sur le territoire bruxellois, alors que la campagne de vaccination contre le Covid-19 est au cœur des préoccupations politiques et médiatiques, présentée par les élus et experts médicaux comme « l'une des meilleures portes de sortie » de la crise sanitaire. Cet appel général à la population, encouragé par l'imposition du « Covid Safe Ticket », suscite des réticences, voire même des résistances : elles vont de la méfiance face à un vaccin récemment entré sur le marché pharma-

ceutique et dont les effets secondaires sont encore peu connus, à une défiance générale envers les institutions médicales et politiques (Maes, 2021; Rea et Fortunier, 2022). Elles sont par ailleurs alimentées et renforcées par une pléthore de discours complotistes diffusés en masse sur les réseaux sociaux (Mazzocchetti *et al.*, 2020).

À Bruxelles, où le nombre de vacciné·e·s est resté le plus bas de toute la Belgique (spécifiquement parmi les jeunes de 18-24 ans), des tendances montrent assez rapidement que les quartiers les plus pauvres (qui sont souvent les plus jeunes) sont aussi ceux où les taux de vaccination sont les plus bas. Ils sont dès lors l'objet d'une forte attention politique et médiatique, et sont pointés du doigt comme les mauvais élèves d'un effort collectif de sortie de crise. Différentes études (Maes, *op.cit.* ; Rea & Fortunier, *op.cit.*) se penchent sur les raisons complexes de cette non-adhésion au projet politique vaccinal au sein de ces quartiers relégués[6].

D'abord, pour beaucoup de personnes en situation de précarité socio-économique, la santé est placée au « second plan » du budget et des préoccupations des ménages quand d'autres urgences du quotidien (se nourrir, payer son loyer, etc.) doivent être prioritairement gérées. Cette priorisation « par défaut » peut entrainer une série de conséquences concrètes qui affectent les possibilités d'accès aux soins, comme une faible couverture médicale due au non-paiement régulier de sa mutuelle et un phénomène d'« habituation au report des soins de santé » (Maes, *op.cit.* ; Thunus *et al.*, 2023).

Ensuite, la gestion de la crise du Covid-19 a contribué à creuser le fossé des inégalités sociales, à travers la mise en place de mesures appliquées à toute la population qui ont impliqué une trop faible prise en compte des publics les plus vulnérabilisés et des répercutions possibles des décisions prises (dans l'urgence) sur leurs conditions de vie sociales et sanitaires. Exposées à cette absence de considération doublée des stigmatisations et discrédits moraux dont elles ont été l'objet (Rea & Fortunier, *op.cit.*), des populations des quartiers relégués de Bruxelles expriment de la méfiance, voire même de la colère, par rapport au gouvernement et aux autorités publiques, des sentiments qui conditionnent leur rejet de la vaccination.

Dans ce contexte, le BRI-Co s'est intégré au Plan régional ALCOV comme une opportunité de rencontrer des habitant·e·s de ces quartiers, et de leur accorder la considération dont ils et elles manquent habituellement, et a fortiori pendant la crise. Il s'agissait plus spécifiquement d'entendre leurs besoins, mais aussi de leur offrir un espace d'écoute et d'échange autour de la question vaccinale (leurs doutes, leurs craintes et leurs positionnements), et plus largement sur leur vécu de la crise du Covid-19.

« Depuis la mise en place du projet ALCOV, nous avons pu confirmer l'importance d'accorder un temps d'échange sur la question vaccinale (et d'autres) aux populations les plus éloignées des systèmes de soin. Nous pointons également l'importance d'un espace pour déposer ses craintes et questions sur la situation sanitaire, les composantes de la maladie, la vaccination, etc. Nous pensons qu'il est urgent, en amont des dispositifs de vaccination facile d'accès, de créer ces espaces en allant chercher les personnes là où elles se trouvent c'est-à-dire à leur porte. » (Extrait d'une note adressée aux communes pour les informer du déploiement du dispositif BRI-Co)

Fin 2022, le projet a été renouvelé pour une nouvelle année, dans le cadre du PSSI – Plan Social Santé Intégré – porté par le Gouvernement bruxellois. C'est désormais au cœur d'une politique territoriale structurelle que le BRI-Co s'inscrit, aux côtés d'autres dispositifs qui œuvrent dans le sens d'une meilleure articulation entre les problématiques sociales et de santé, à différentes échelles sur le territoire bruxellois.

6 La relégation spatiale est un phénomène sociologique qui « tend à exclure ou regrouper des populations qui n'ont pas le choix de leur lieu de résidence, parce qu'elles sont moins favorisées ou moins bien assimilées. » (Pumain *et al.*, 2006).

LE BRI-CO EN BREF !

Le dispositif BRI-Co se présente comme un outil d'intervention sociale de quartier dit « bas seuil ». Il prend la forme d'un espace d'accueil et d'écoute, ouvert pendant trois journées, sur un territoire limité (de 5000 habitant·e·s maximum). Il se décline en différents temps-clés qui suivent une méthodologie spécifique :

- **En amont du BRI-Co, constitution d'un *Comité de regard* et organisation d'une marche exploratoire**. Composé d'associations, de collectifs citoyens et parfois d'administrations, le Comité de regard a pour mission d'orienter le regard de l'équipe BRI-Co – extérieur au quartier – vers les enjeux, les ressources, et les particularités du territoire considéré. À cette fin, **une marche exploratoire** est organisée par et pour les membres du Comité de regard de manière à donner une première lecture du quartier considéré et à informer ses habitant·e·s de la mise en place d'un BRI-Co.

- **Organisation du BRI-Co à proprement parler**. Un lieu d'accueil s'ouvre aux habitant·e·s pendant trois jours : du café et du thé y sont servis à toute heure et un repas est offert durant chaque temps de midi. Les habitant·e·s sont invité·e·s à partager un moment convivial et à discuter du quartier et/ou d'une thématique définie en amont (santé/santé mentale, alimentation, etc.). Cette parole est, au troisième jour, restituée en présence du Comité de regard et des habitant·e·s.

- **Formation du *Comité des réparations***. Il rassemble les membres du Comité de regard rejoints par les habitant·e·s souhaitant contribuer au processus des réparations. Le Comité se penche alors sur les propositions de réparation ayant émergé des trois jours de BRI-Co et identifie celles qu'il souhaite concrétiser collectivement.

LES GRANDS PRINCIPES D'ACTION DU BRI-CO

Le BRI-Co repose sur trois principes d'action : l'introduction d'un acteur tiers sur un territoire donné ; l'intervention bas seuil, au contact direct et proactif des personnes (« aller vers ») ; et enfin la valorisation d'une approche micro-territorialisée.

Aller-vers et intervention bas seuil

Le BRI-Co est un outil bas seuil d'intervention sociale fondé sur l'« aller-vers » (« *outreach* »), une approche qui consiste à « aller activement à la rencontre des personnes restées à l'écart, en se déplaçant physiquement vers leurs lieux de vie pour établir un lien avec elles » (Baillergeau et Grymonprez, 2020). Longtemps adressés à des populations en situation de grande précarité (personnes sans-abri, sans papiers, travailleuses du sexe, etc.), les pratiques et dispositifs d'*outreach* ont peu à peu été destinés à un public plus large, dans un contexte où, d'une part, les situations de vulnérabilité sociale augmentent et se complexifient[7], et d'autre part, les problématiques du non-recours et du non-accès aux droits représentent un enjeu majeur du travail social. Aujourd'hui, avec la crise du Covid-19, et les situations d'isolement et de vulnérabilité que sa gestion a contribué à créer ou à accentuer, ces prises en charge hors cadre[8], au plus proche des besoins et des réalités des personnes, sont plus que jamais valorisées (Géry 2021 ; Rea et Fortunier 2021).

En s'inscrivant dans le champ des pratiques sociales de l'« aller-vers », le BRI-Co a pour spécificité d'être un dispositif ouvert à toute personne, sans conditions de participation. Dans un lieu situé au cœur d'un micro-quartier, il repose sur un

7 Voir à ce sujet : FdSS, 2023, *7ème bilan des appels reçus au numéro bruxellois « Allo ? Aide sociale »*, Bruxelles : Bilans des appels – Allo ? Aide Sociale | FDSS

8 A ce propos voir : Hubert H-O, Vleminckx J., et Serré A., 2019, *A la croisée des regards. Usagers et travailleurs sociaux*, Academia, Bruxelles ; Maisin C., Rosenzweig M., 2019, « Travailler le social à l'échelle des quartiers. L'action communautaire en chantier », *Les Cahiers de la recherch'action, n°7*, Bruxelles : FdSS.

cadre accueillant et chaleureux, dans lequel peut se jouer une pleine écoute des problématiques et des aspirations des personnes qui s'y présentent. Lors de l'installation des BRI-Co, un logisticien et un cuisinier s'affairent à aménager les espaces, pour les rendre les plus accueillants possible, et y préparer des bons repas ; un crieur de rue se déploie dans le quartier pour inviter les habitant·e·s ; tandis que des Relais d'Action de Quartier (RAQ) et des intervenant·e·s sociaux·ale·s (chercheur·euse·s) accueillent les personnes et leur proposent d'échanger sur leur vécu.

À travers cette démarche, le BRI-Co poursuit au moins trois objectifs spécifiques des pratiques d' « aller-vers ». Il représente d'une part une opportunité d'informer des personnes traversées par des problématiques pour lesquelles elles manquent de réponses sur leurs droits et sur les services disponibles. D'autre part, il invite les habitant·e·s d'un quartier à « réfléchir sur leur place dans la société et à les outiller pour y accéder ou la forger quand celle-ci semble peu évidente » (Baillergeau et Grymonprez, *op.cit.*). Enfin, il s'engage à visibiliser et rendre intelligible la complexité des vécus et des conditions d'existence de populations peu prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques auprès des prestataires de services associatifs et institutionnels. Et en ce sens, il engage les professionnel·le·s à « sortir de leurs murs » pour aller à la rencontre des habitant·e·s de leur quartier d'intervention. Comme il est mentionné dans une note de vision du projet rédigée en mai 2022, « la présence des associations, publiques et privées, lors de la restitution dans l'espace du BRI-Co permet d'inverser le mouvement (aller vers les personnes et non les personnes vers les services) par leur présence hors de leurs murs et auprès des habitant·e·s. »

Approche territoriale et démocratie locale

Le dispositif BRI-Co s'est naturellement inscrit dans une optique territoriale. Son échelle d'intervention est limitée à un territoire de maximum 5000 habitant·e·s, initialement défini sur base d'un croisement de données issues du monitoring des Quartiers, et ensuite à partir de demandes d'acteurs de terrain. À Bruxelles, des différences significatives peuvent être visibles d'une rue à l'autre (en termes de dynamique, de caractéristiques sociologiques, mais aussi d'infrastructure ou d'investissement public), et le rapport subjectif qu'entretiennent les personnes à « leur quartier » peut se jouer à ces différences près.

Par ailleurs, au-delà du travail de recueil et de mise en lumière des vécus et des conditions de vie, le BRI-Co se présente avant tout comme un dispositif d'action transversale dans les quartiers. L'approche territoriale se joue dès lors dans la réaffirmation d'un pouvoir d'agir sur ce qui fait directement sens pour les gens, la vie quotidienne, l'environnement et les rapports sociaux immédiats (Tremblay, 2013). Elle repose sur le principe suivant : l'espace public est un espace commun auquel tous les citoyens ont, a priori, la légitimité de contribuer (Berger et Charles, 2014). Le BRI-Co a ainsi pour ambition de créer des lieux (les Comités des réparations, par exemple) « dans lesquels les habitant·e·s peuvent vivre et ressentir le lien entre ce qu'ils et elles apportent au diagnostic, et ce qui en est fait » (Note de vision, *Ibid.*). Plus encore, si les actions menées après le BRI-Co sont au cœur du dispositif (et ce notamment parce que la FdSSB est soucieuse de ne pas alimenter des nouvelles formes de désillusion chez les habitant·e·s consulté·e·s), elles ne constituent pas un but en soi, mais plutôt une pierre angulaire à partir de laquelle sont travaillés les liens, souvent fragilisés, des habitant·e·s entre elles et eux, mais aussi, entre les habitant·e·s et les forces vives du quartier, associatives et publiques. Or, œuvrer à restaurer, à l'échelle locale, des rapports fondés sur une confiance réciproque, et « créer des liens d'intégration sur le territoire » (Caillouette *et al.*, 2013) apparaissent indispensables à la reconstruction de la démocratie et à l'accroissement des capacités d'action.

« Territorialiser signifie multiplier les espaces de parole, les lieux de rencontre entre acteurs sociaux, les objets de négociation. Territorialiser, c'est politiser l'espace local au sens d'en faire sans cesse l'enjeu d'un débat

démocratique, c'est revivifier la démocratie là où elle est le plus nécessaire, là où elle appelle la mobilisation du citoyen dans les solidarités de la vie quotidienne : la démocratie vient d'en bas. » (Autès, 1992 : 119)

Positionnement « tiers »

Enfin, le dernier principe méthodologique des BRI-Co repose sur l'introduction, au sein d'un territoire donné, d'une figure tierce extérieure à ce territoire. Elle s'est incarnée à travers différents choix logistiques et méthodologiques, sur lesquels nous reviendrons plus en détail dans la deuxième partie de ce cahier.

Ce principe d'extériorité, promu dans le cadre du projet BRI-Co, est fondé sur plusieurs hypothèses. D'une part, l'extériorité de l'acteur-tiers permet d'accueillir, sans idées préconçues, la parole des personnes qui entrent dans l'espace BRI-Co. D'autre part, l'extériorité de la FdSSB permet, pour les associations et institutions locales, de disposer d'un diagnostic sur les besoins des habitant·e·s et/ou d'encourager la participation citoyenne, sans pour autant être directement associées au dispositif BRI-Co, et donc, sans risque d'être pris à partie par l'un·e ou l'autre habitant·e en attente de résultats. Enfin, la FdSSB, en incarnant cette posture tierce dans des micro-quartiers bruxellois, est en mesure de faire remonter, auprès des communes entre autres, les constats issus des récits d'expérience des habitant·e·s, soutenus par les associations locales, sans risquer d'être placée en situation de porte-à-faux. Elle n'a pas de comptes à rendre à cette échelle.

LE BRI-CO À L'ÉPREUVE DU TERRAIN : UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Le BRI-Co a été conçu comme un outil expérimental qui s'éprouve et se réajuste au gré de ses installations, à partir des retours des acteurs qui s'y impliquent, et des observations menées par ses intervenant·e·s. Ces dernier·ère·s sont activement impliqué·e·s dans les différentes étapes du dispositif mais ont aussi une posture de chercheurs·euse·s et portent, à ce titre, un regard réflexif sur les effets du dispositif et les questionnements qu'il pose. Or, très vite, après les premières installations à Bruxelles, dans le contexte que nous avons développé précédemment, plusieurs questions se sont imposées à l'équipe BRI-Co. Elles étaient d'ordre pragmatique, sur le rapport entre les possibilités concrètes d'installation du dispositif et les ambitions initiales du projet, mais ont aussi porté sur le sens de certains des principes fondamentaux qui constituent le projet BRI-Co. Ces difficultés ont été l'objet d'une démarche réflexive continue portée en équipe - sous la forme d'intervisions et de groupes de travail.

Initialement, le projet prévoyait l'installation de 36 BRI-Co[9] au cours de l'année 2022, dans le but de couvrir toutes les zones où se croisaient de manière significative deux indicateurs statistiques : niveau socio-économique faible et bas taux de population vaccinée. Très vite, cette projection est apparue trop ambitieuse, d'abord parce qu'elle ne prenait pas suffisamment en compte les forces importantes qu'exigent l'organisation d'un BRI-Co et son suivi. Ensuite, le déploiement du dispositif dans les 36 zones projetées a été ralenti, et parfois empêché, par deux difficultés majeures : la faible disponibilité de locaux dans les quartiers identifiés, dans un contexte de raréfaction des lieux disponibles, accessibles aux habitant·e·s et non-marchandisés ; et l'enrôlement difficile des acteurs des territoires

9 Pour rappel, ce sont finalement 18 BRI-Co qui ont été menés sur l'année 2021-2022.

visités qui, à plusieurs reprises, ont émis des réticences voire des a priori au sujet du BRI-Co.

Parmi ces réserves exprimées, le BRI-Co a pu par exemple être perçu comme un projet « de plus » parmi les nombreux dispositifs déployés à Bruxelles, de type « consultation citoyenne », autour des enjeux « social-santé ». Cette perception était accompagnée de la crainte d'une sur-sollicitation des habitant·e·s, avec pour double risque de causer leur essoufflement à toujours devoir se raconter, mais aussi de susciter une ixième fois des attentes sans pouvoir garantir qu'elles puissent être comblées. Elle a aussi généré des inquiétudes et des questionnements liés au degré d'engagement qu'exigerait, pour les acteurs de terrain, la mise en place d'un BRI-Co, et sur la charge de travail supplémentaire qu'elle supposerait, dans un contexte de sortie de crise où le secteur associatif, déjà à bout de souffle, a pu se sentir lui aussi sur-sollicité par la multiplication des enjeux sociaux engendrés par la crise sanitaire et ses confinements.

Ces éléments sont venus soulever une contradiction de base de l'intention du projet. En tant qu'acteur-tiers, le BRI-Co a été pensé comme un dispositif qui crée les conditions d'une prise de parole d'une population sur son quartier, mais aussi d'une prise en compte de cette parole par des acteurs associatifs et institutionnels locaux qui pourront, au côté d'habitant·e·s volontaires, se saisir des propositions émises et les concrétiser. Initialement, la posture des intervenant·e·s des BRI-Co consistait uniquement à entendre les besoins des gens, à les restituer et à organiser la première réunion du Comité des réparations. Cette posture de « celui qui vient sans y avoir été invité et qui repart aussi vite » a été assez rapidement l'objet de réflexions au sein de l'équipe BRI-Co, et a donné lieu à des réajustements en termes de méthodologie et de positionnement. Progressivement, afin de répondre à ces inquiétudes, les intervenant·e·s sociaux·ales ont fourni davantage de garanties de soutien organisationnel, méthodologique et logistique dès la présentation du dispositif aux acteurs de terrain, jusqu'à la prise en charge des propositions faites durant le BRI-Co, dans le cadre du Comité des réparations. Peu à peu aussi, le déploiement des BRI-Co sur base des indicateurs statistiques a été mis en question, dans un contexte où, par ailleurs, la crise du Covid-19 n'était plus au cœur des préoccupations. Le BRI-Co a alors été installé, à partir de la deuxième partie de l'année 2022, sur base de demandes formulées par des acteurs associatifs ou publics, et a davantage été envisagé comme un soutien méthodologique et un appui logistique à des initiatives de travail communautaire pour lesquelles des moyens manquaient.

2. AU CŒUR DU DISPOSITIF : ÉTHIQUE DE L'ACCUEIL ET ÉCOUTE INCONDITIONNELLE

Partant des constats des 18 BRI-Co organisés en 2022 (et fin d'année 2021), cette partie propose d'examiner avec quels moyens méthodologiques et logistiques le dispositif BRI-Co crée, durant son installation, les conditions d'une prise de parole et d'un positionnement de la part d'habitant·e·s sur les actions nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier. Ces réflexions sur le cadre méthodologique du dispositif nous amènent tout d'abord à nous intéresser aux profils des habitant·e·s qui ont été effectivement impliqué·e·s dans le dispositif et surtout à comprendre quelles ont été leurs motivations. Elles conduiront ensuite à porter un regard sur les techniques développées au sein du projet BRI-Co pour convaincre de prendre part au dispositif. Et en ce sens, nous porterons notre attention sur les effets concrets qu'impliquent les spécificités du dispositif : le soin accordé à un accueil chaleureux, ainsi que la souplesse de son cadre et sa posture tierce.

QUI SONT LES HABITANT•E•S RENCONTRÉ•E•S LORS DES BRI-CO ?

Dans le souci de conserver un caractère informel aux échanges, les intervenant·e·s chercheur·euse·s n'ont pas questionné systématiquement les personnes sur leur profil sociologique (âge, origine, statut professionnel, etc.). Pour autant, les conversations ont permis de consigner une série d'informations, à partir desquelles des tendances sur les profils des participant·e·s aux trois journées du BRI-Co peuvent être établies. Les personnes rencontrées avaient le plus souvent plus de 40 ans, étaient locataires de logements privés ou sociaux et sans emploi, avec une légère surreprésentation des femmes. Les caractéristiques socio-économiques du public ont toutefois varié en fonction du contexte d'installation des BRI-Co. Ainsi, lorsque des locaux communautaires de sociétés de logements sociaux étaient investis par le dispositif, le BRI-Co a davantage été fréquenté par des personnes au statut homogène, caractérisé par la précarité de leur situation économique et par une expérience commune de la vie en logement social. Dans d'autres quartiers, comme dans les Marolles ou à Bethléem (Saint-Gilles) par exemple, le BRI-Co a accueilli un public plus mixte (personnes sans-abris, locataires sociaux et propriétaires, avec et sans papiers, etc.). Enfin, de manière plus générale, il est à noter que durant les trois jours d'installation, il était courant de rencontrer des personnes habituellement éloignées des dispositifs communautaires ou de type participatif, telles que des balayeurs de rue, des personnes sans papiers et/ou sans-abri.

Le BRI-Co est totalement inclusif durant les trois jours puisqu'il s'adresse à la catégorie des « habitant·e·s » d'un territoire donné, ou même plus largement à celles et ceux qui le fréquentent (commerçant·e·s, passant·e·s régulier·e·s, etc.). Il ne cible pas un type de public en particulier (personnes sans-abri, sans papiers, allocataires sociaux·ales, etc.), permettant ainsi une forme de mixité tem-

poraire, au-delà des découpages habituels de la question sociale.

Motivations à (ne pas) prendre part

On constate qu'une série de facteurs ont motivé ou freiné la participation au dispositif. Les sources de motivation à prendre part consistaient à déposer des insatisfactions concrètes autour de la gestion publique d'un quartier (certain·e·s se sont présenté·e·s avec une liste de griefs soigneusement préparée) ; à profiter de la chaleur du lieu et de la nourriture gratuite ; à rencontrer des personnes et rompre des situations de solitude ; et enfin, à déposer une série de difficultés personnelles avec, parfois, l'espoir formulé d'y trouver des réponses concrètes au sein du BRI-Co. Beaucoup de personnes ont également franchi la porte du dispositif par curiosité, surprises de voir se jouer un événement inédit dans leur quartier, sans nécessairement avoir d'attentes préalables. Enfin, d'autres ont participé au BRI-Co parce qu'ils et elles ont été invité·e·s par un·e professionnel·le d'une asbl dans laquelle ils et elles sont impliqué·e·s via un suivi social, une activité collective ou un cours d'alphabétisation. Il s'agissait principalement de groupes de femmes, inscrites par exemple dans un programme de type « français langue étrangère » ou issues d'une maison d'accueil, accompagnées par leur professeur·e ou leur assistant·e social·e.

À côté des éléments qui ont encouragé la participation au BRI-Co, certains facteurs ont pu aussi l'entraver. Parmi ceux-ci, les horaires d'installation du dispositif – pendant les heures du bureau – ont certainement contribué à « discriminer » une série d'acteurs potentiellement intéressés et concernés par une démarche participative, comme les jeunes scolarisé·e·s et les travailleur·euse·s[10].

De manière plus fondamentale, la préoccupation des acteurs/professionnels du travail social de sur-solliciter les habitant·e·s a effectivement trouvé un écho au sein des BRI-Co. De nombreuses personnes ont en effet exprimé une forme de désillusion à prendre part à des dispositifs de consultation, faisant référence à un déficit de confiance accordée aux institutions publiques et aux associations. Dans un BRI-Co, par exemple, une habitante a mentionné à plusieurs reprises ce qu'elle a nommé l'« à-quoi-bonisme » qu'elle perçoit dans son voisinage comme une forme de lassitude ambiante à participer à des initiatives publiques de diagnostic citoyen – en ce compris le BRI-Co – qui sont souvent perçues comme peu fructueuses. Ces perceptions sont entre autres liées aux décalages de temporalité entre l'actualité voire l'urgence des besoins d'un quartier, et la longueur des procédures de mise en œuvre d'actions concrètes par les pouvoirs publics. Il faut, par exemple, compter en moyenne six années (de diagnostic, d'analyse de faisabilité, d'études de marché, de préparation des chantiers, etc.) avant la concrétisation d'un contrat de quartier, certains projets initiaux pouvant être réévalués en cours de route, voire même être annulés.

10 Dans plusieurs quartiers, cependant, des adolescents – et parfois même des jeunes enfants – ont pu se joindre au BRI-Co pour le repas, lors du temps de midi. Dans l'un des BRI-Co qui se penchait plus particulièrement sur la question alimentaire, des élèves y ont mis en lumière des situations de précarité alimentaire et la contrainte de devoir acheter des repas couteux et peu variés à l'extérieur parce que leur école ne propose pas de cantine pour le diner.

LA PLACE SINGULIÈRE DES JEUNES AU SEIN DES BRI-CO

L'implication des jeunes (< 30 ans) au sein des BRI-Co a été relativement limitée. À côté des raisons pratiques liées aux horaires d'installation du dispositif, d'autres motifs peuvent expliquer leur faible présence. Ainsi, parmi celles et ceux que nous avons rencontré·e·s, à l'intérieur du BRI-Co ou dans la rue, plusieurs ont exprimé se sentir non reconnu·e·s et entendu·e·s en tant que jeunes, principalement issu·e·s de l'immigration, évoluant dans des quartiers relégués. Lors d'une séance de restitution ayant eu lieu au cœur d'une cité sociale, un homme d'une vingtaine d'années a tenu un discours qui résonne avec cette perception. Il s'adressait à la directrice du Foyer X présente dans l'assemblée :

- *Jeune : Moi j'habite ici depuis 2004. Depuis 2004, j'entends le même discours : « Il faut demander au Foyer. Il y a des gens qui travaillent ici au PCS [Plan de Cohésion sociale] ». Moi, je suis déjà venu ici [dans le local communautaire du PCS] et il n'y avait personne. Depuis que le PCS existe, je ne les ai jamais vus nous demander ce qu'on voulait faire. Et puis quand eux demandent quelque chose, ça n'avance pas, ça tombe dans l'oreille d'un sourd j'ai envie de dire. Si nos propositions ne sont pas prises en compte, il ne faut pas s'étonner si à un moment donné, on se met de côté. À un moment donné il faut prendre les jeunes en considération.*

- *La directrice : Oui bien sûr. Mais il faut peut-être parler de la bonne manière, au bon endroit aussi. C'est ce que vous êtes en train de faire. » (Décembre 2021)*

Pour être entendue et avalisée, la parole se doit d'être exprimée selon certaines conventions. Dans cet échange, il n'est pas seulement rappelé qu'il faut parler de la « bonne manière » mais aussi au « bon endroit ». Or, le « bon endroit » est précisément défini de l'extérieur, au même titre que le « bon ton » et les « bons mots » qui, s'ils ne rentrent pas dans un certain cadre défini a priori, peuvent être taxés de « trop agressifs » ou de « peu constructifs ». Parce qu'ils perçoivent combien leurs paroles ne sont jamais suffisamment légitimes, les jeunes que nous avons rencontrés finissent par « se mettre de côté » et par se priver d'expression publique (Eliasoph, 2013).

Cette posture de retrait par rapport à la vie publique locale se joue spécifiquement dans des situations de « mise en errance » auxquelles les jeunes issus des migrations post-coloniales et des quartiers populaires peuvent être condamné·e·s (Ouassak, 2023). Alors même qu'ils et elles sont né·e·s en Belgique, ils et elles sont enfermé·e·s dans une étrangéité sur laquelle s'appuient toute sorte de discriminations et de violences, en ce compris les étiquetages et les violences policières (*Ibid.*; Engels et Haulotte, 2023). Pour Fatima Ouassak, en déniant la légitimité de la place de ces jeunes au sein de leur propre société de naissance et en les condamnant à ne jamais être suffisamment « juste », « au bon endroit » et « de la bonne manière », on les conduit à un désancrage, à une forme d'errance identitaire. Ceci peut participer de leur sentiment d'illégitimité à prendre leur part dans la vie politique de leur pays ou de leur quartier.

SUSCITER L'INTÉRÊT : RÉCIT PARTAGÉ ET OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

L'installation d'un BRI-Co au cœur d'un quartier représente en soi un événement, et repose sur une logistique bien huilée qui permet de transformer en un rien de temps un local lambda en une forme de cantine de proximité. Cet accueil chaleureux proposé dans les BRI-Co suscite déjà à lui seul beaucoup de curiosité et d'intérêt chez celles et ceux qui finissent par franchir les portes du dispositif. Toutefois, comme nous l'avons évoqué plus haut, le BRI-Co se fonde pour l'essentiel sur une démarche d'« aller-vers », perçue comme un outil essentiel pour agir sur les enjeux du non-recours aux services et aux droits. Dans cet esprit, la question de susciter l'intérêt des habitant·e·s – les informer et les convaincre à prendre part – représente un enjeu à soigner. Dès le démarrage du projet, il est apparu essentiel d'aller directement à la rencontre des gens, à l'aide de plusieurs méthodologies déployées à la fois avant les trois jours du BRI-Co mais aussi pendant.

Flyers et crieurs de rue

Une semaine avant le démarrage d'un BRI-Co mais également durant les trois journées de son installation, un crieur de rue, souvent accompagné d'intervenant·e·s sociaux·ales et de RAQ, se déploient dans un micro-quartier dont le périmètre est défini au préalable. Ils et elles procèdent à du « toutes-boîtes » (en amont du BRI-Co) et vont à la rencontre des riverain·e·s pour les inviter à prendre part à l'initiative qui leur est adressée. Dans certains quartiers, des démarches de porte-à-porte sont menées pour établir un contact direct avec les habitant·e·s du territoire considéré. Le message est clair : « Votre avis nous intéresse. Venez partager un repas avec vos voisins, pour réfléchir aux choses à réparer dans votre quartier » (ou pour réfléchir à une thématique spécifique). L'enrôlement se joue alors à deux niveaux : d'une part, le regard des habitant·e·s sur leur milieu de vie est valorisé (« Votre avis nous intéresse ») ; et d'autre part, le repas offert relève d'une forme de contrepartie à la participation et permet également de situer le BRI-Co dans une sphère plus large que celle des dispositifs de diagnostic.

Une nouvelle mouture du flyer a été élaborée cette année, sous la forme d'un carton d'invitation (traduit en plusieurs langues selon la sociologie du quartier), avec l'intention de produire un objet de communication moins « institutionnel » et plus chaleureux, qui paraisse plus personnalisé. Expérimenté à plusieurs reprises, ce nouveau format a été explicitement approprié par plusieurs habitant·e·s, qui se sont présenté·e·s aux intervenant·e·s sociaux·ales avec leur invitation à la main, comme pour légitimer leur présence : « J'ai été invité·e. Voici la preuve ».

Il est à noter que le vocabulaire utilisé autour du dispositif et notamment sur les flyers[11] a pu susciter de la confusion. « Réparer », « BRI-Co », « refaire le quartier » sont des expressions équivoques, associées dans le sens commun à la technique de réparation. Certaines personnes, par exemple, sont venues à notre rencontre avec l'espoir qu'on puisse réparer leurs électro-ménagers. Ces situations de malentendu ont cependant pu être fécondes puisqu'elles ont conduit des personnes à se présenter et, pour la plupart, à investir le BRI-Co différemment de ce qu'elles avaient projeté initialement.

Les acteurs locaux comme relais territoriaux

Les méthodes pour susciter l'intérêt des habitant·e·s reposent également sur la collaboration avec des acteurs associatifs et institutionnels locaux. Ceux-ci sont impliqués dans les préparatifs du BRI-Co, via la constitution d'un Comité de regard, réuni à plusieurs reprises pour évaluer la pertinence de l'installation du dispositif dans leur quartier de travail, mais également pour partager leur regard sur les enjeux dominants du territoire considéré, à partir desquels peuvent être

11 La nouvelle mouture du flyer, sous forme de carton d'invitation, a été débarrassé de tous les termes jargonnants propres au projet.

définis les objectifs spécifiques du BRI-Co[12]. Le dispositif prévoit également l'organisation d'une marche exploratoire à laquelle le Comité de regard est invité à prendre une part active dans la visite et la présentation du quartier.

Cette étape apparait fondamentale à la tenue d'un BRI-Co puisque la FdSSB, du fait de sa posture tierce, ne peut porter un BRI-Co sans « relais territoriaux » (Carrel, 2013 : 209-210). De par leur ancrage dans le quartier, les acteurs locaux peuvent fournir une première lecture des réalités d'un terrain dont les intervenant·e·s sociaux·ales n'ont pas forcément connaissance. Ils peuvent également informer certain·e·s habitant·e·s, usager·e·s de leur service de la tenue du BRI-Co, au même titre d'ailleurs que les commerces de proximité ou pharmacies qui souvent acceptent d'être des points de distribution de nos flyers. Enfin, en décidant de prendre part à un BRI-Co, ils s'engagent à aider à porter une série de propositions découlant du diagnostic réalisé durant les trois jours.

SOIGNER L'ESPACE ET LE TEMPS DES BRI-CO

Choisir un lieu, mais lequel ?

L'équipe BRI-Co a porté une attention particulière au choix des locaux où installer le dispositif, avec pour souci de trouver des lieux sans connotation ni appartenance institutionnelle claire, qui « ne disent rien » a priori aux habitant·e·s, comme des rez-de-chaussée inoccupés ou des espaces commerciaux vides. Initialement, l'objectif poursuivi était d'anticiper les freins à la participation. Toutefois, dans la majorité des cas, remplir ce critère s'est avéré plus compliqué qu'attendu. Les organisateurs du BRI-Co ont le plus souvent été contraints de louer des espaces culturels ou d'autres lieux rattachés à des institutions publiques. Pour autant, ces choix, faute de mieux, n'ont pas empêché la participation des habitant·e·s. Au contraire, l'implantation répétée des BRI-Co a permis de montrer que d'autres critères tels que la localisation dans une rue peu fréquentée ou le choix de la période d'installation (moindre fréquentation durant les vacances scolaires et, pour certains quartiers, pendant le ramadan) ont davantage impacté le degré de participation que la nature du local occupé.

Par ailleurs, quel que soit le local choisi, l'aménagement et la décoration de l'espace investi ainsi que la nourriture à disposition contribuent à détourner les lieux d'installation du BRI-Co de leur usage initial, à introduire de l'inédit et à susciter la curiosité des passant·e·s. Le BRI-Co a en ce sens été l'occasion pour les habitant·e·s rencontré·e·s de (re) découvrir certains lieux culturels implantés au cœur de leur quartier, souvent associés à un public plus nanti. À Schaerbeek, par exemple, dans le quartier Pogge, le BRI-Co a permis d'investir un ancien théâtre fermé pour cause de travaux, en vue de sa réhabilitation en centre culturel. La réouverture du lieu pour la tenue du BRI-Co a, non seulement suscité de l'étonnement, mais a aussi été une opportunité pour certain·e·s habitant·e·s d'exprimer leur envie d'investir cet espace de manière plus récurrente : « Si l'équipe BRI-Co a occupé le lieu trois jours, pourquoi nous, habitant·e·s, ne pourrions-nous pas y avoir accès avant que les travaux ne commencent ? ». Dans les suites du BRI-Co, après plusieurs négociations avec la commune, il a ainsi été convenu que l'ancien théâtre puisse faire l'objet d'une occupation temporaire par les habitant·e·s qui y ont alors organisé une série de rencontres et d'activités.

> *J'habite la rue X., depuis janvier 2011. En face de chez nous, il y avait un théâtre. Je ne suis jamais entrée à l'intérieur. [...] En mars 2022, j'ai vu un panneau devant le bâtiment et la porte était ouverte. Je suis entrée et je me suis assise. [...] Il y avait une présentation [la restitution] et j'ai écouté. Deux jeunes femmes ont expliqué ce qu'elles avaient entendu dans le quartier, ce que les gens voulaient. C'est là que j'ai demandé : « On ne pourrait pas faire des choses, ici, pour les enfants ? » [...] (G., habitante, 09/09/2022)*

Par l'inédit qu'il suscite, en donnant l'accès à des espaces jusqu'ici peu ouverts sur le quartier, le BRI-Co

12 Nous avons, par exemple, organisé des BRI-Co autour des enjeux de la santé et de la santé mentale, de l'accès à une alimentation de qualité ou encore, de l'occupation de certains espaces publics jusqu'ici peu investis par les habitant·e·s.

vient mettre en lumière le manque de lieux informels dédiés aux habitant·e·s, à l'image des « tiers-lieux » où s'organisent la vie d'un territoire donné, via la construction de liens de solidarité, l'échange de savoirs et de savoir-faire jusqu'à la création de formes d'organisation collective autour de la gestion des communs (Idelon, 2022). Cette hypothèse d'action a été confirmée par de nombreux·euses habitant·e·s qui regrettent le manque de lieux informels et libres d'accès leur permettant de rompre leur solitude, de rencontrer des voisin·e·s, de bénéficier d'espaces pour faire jouer les enfants, etc.

Le BRI-Co organisé sur la place Bizet à Anderlecht est particulièrement emblématique de cet usage du dispositif par les participant·e·s. Plusieurs personnes, principalement âgées et isolées, ont investi le BRI-Co comme un espace de rencontre où l'on se retrouve entre voisines et voisins. Le deuxième jour, elles ont été jusqu'à déplacer les petites tables dispersées dans l'espace pour les réunir et aménager une grande tablée avec le souhait de manger avec toutes celles et ceux qu'elles venaient à peine de rencontrer et qu'elles apprenaient à connaitre. A l'issue des trois journées d'installation, des habitant·e·s ont d'ailleurs exprimé fermement, notamment lors de la restitution publique, leur désir de maintenir un tel espace de convivialité au cœur du quartier.

Une posture tierce plutôt rare

La posture tierce de la FdSSB – caractérisée par son extériorité par rapport au territoire concerné – implique une capacité à accueillir, sans idée préconçue, la parole des personnes qui entrent dans l'espace BRI-Co. Toute personne est la bienvenue et écoutée, sans distinction de profils, et sans que d'éventuels antécédents relationnels n'influencent les conditions de l'accueil ou la nature des échanges. Cette posture permet d'instaurer des dispositions favorables à une prise de parole libre, autour notamment de l'offre de services disponibles dans le quartier ou du fonctionnement de telle institution locale.

Par ailleurs, cette extériorité au quartier permet aussi d'entretenir des relations familières avec les personnes rencontrées, qui vont du tutoiement aux accolades franches pour se saluer. Durant les trois jours d'intervention, la nature des relations est peu délimitée, le temps n'est pas compté, et les rôles de chaque protagoniste restent assez flous. Cette souplesse a permis à plusieurs habitant·e·s de s'approprier le dispositif à différents niveaux : certain·e·s y ont partagé leur nourriture, d'autres se sont mis·e·s à faire la vaisselle et à débarrasser les tables. Il était aussi fréquent de voir des personnes rester des après-midis voire même des journées entières, attablées avec d'autres, à boire du café et à discuter.

Accueillir et écouter sans conditions

Plus fondamentalement, le soin apporté aux conditions d'accueil des personnes durant les trois journées de BRI-Co répond à un postulat de départ : prendre part à un dispositif qui demande une prise de parole ne va pas de soi, quel que soit le public que l'on vise. Comme l'énonce Julien Charles au regard des dispositifs participatifs qu'il analyse, « la participation n'est pas gratuitement ouverte à tous et toutes, le nouveau venu n'est pas systématiquement en mesure d'endosser ce qui est attendu de lui. Il s'agit de reconnaître que l'impératif participatif, par les charges qu'il prescrit, n'est pas particulièrement accueillant » (2016 :134).

En ce sens, le BRI-Co se présente aux habitant·e·s de prime abord comme un dispositif d'accueil et d'écoute, avant même d'être un outil participatif de diagnostic et d'action citoyenne. L'entrée dans le BRI-Co n'est pas conditionnée à une prise de parole sur les réparations à entreprendre dans le quartier (ou sur une thématique).

À plusieurs reprises, le BRI-Co a ouvert ses portes à des personnes qui ne voulaient pas forcément échanger avec nous ou avec qui que ce soit d'autre. Elles souhaitaient profiter de la chaleur du lieu, des boissons et de la nourriture mises à disposition. Souvent aussi, les échanges entretenus avec les participant·e·s allaient bien au-delà des questions répertoriées dans le guide d'entretien réalisé par les chercheur·euse·s

intervenant·e·s. Les discussions ont pu durer plusieurs heures avec une même personne, reconnaissante pour l'écoute accordée.

Les trois jours du BRI-Co marquent le temps de l'écoute des vécus individuels. Le dispositif laisse libre cours aux contributions à la première personne ; il n'accorde pas de seule légitimité aux interventions argumentées, tournées vers le collectif. Plus encore, la présence des Relais d'Action de Quartier (RAQ) au sein du dispositif (généralement actif·ve·s sur les territoires concernés par le BRI-Co) marque également la volonté d'offrir une place à part entière aux demandes plus spécifiques liées à des problématiques individuelles. Les RAQ peuvent y apporter des réponses, sous la forme notamment d'accompagnement vers un service compétent ou de soutien administratif direct. Le BRI-Co prend alors la forme d'un guichet public de proximité où sont accueillies et traitées des situations individuelles.

Pour autant, tout en favorisant ce cadre souple, dédié à l'écoute et à l'accueil inconditionnels des personnes, le BRI-Co cherche simultanément à créer les conditions d'un travail de conscientisation de la portée collective, et souvent politique, des difficultés vécues individuellement. Pour reprendre les termes d'Eliasoph, il œuvre, par différents moyens et à différents niveaux, au glissement d'un « Je veux » à un « Nous avons droit » (Eliasoph, *op.cit.* : p.10).

Ce travail est rendu possible dans la mesure où le BRI-Co permet à certaines personnes de sortir de leur isolement, de discuter avec d'autres (habitant·e·s, équipe BRI-Co, associations, etc.) des problématiques qu'elles traversent, et d'entendre qu'elles ne sont pas forcément seules à les vivre. En mettant en lien une diversité d'acteurs entre eux, et ce tout particulièrement pendant la restitution, il peut offrir un cadre collectif de prise en charge de problématiques individuelles et collectives.

Le cas de S. est en cela particulièrement intéressant. Nous l'avons rencontrée dès le premier jour d'un BRI-Co organisé dans un quartier où la problématique des marchands de sommeil est fortement présente. S. est alors locataire d'un logement insalubre, dans lequel les rats ont envahi le faux-plafond. Son voisin du dessus souffre de troubles mentaux, et nourrit les bêtes à même le sol. Lorsqu'elle en parle à son propriétaire, il se moque ouvertement d'elle. Démunie, elle n'ose pas porter plainte contre lui par peur de perdre son logement et de ne pas être en mesure d'en trouver un autre, en raison de la précarité de sa situation socio-économique. Lorsque nous la rencontrons, S. a pris la décision d'aller dormir au Samusocial, les nuisances au sein de son appartement étant devenues invivables.

Lors de la restitution, S. est présente pour témoigner de sa situation ; des membres de l'équipe BRI-Co l'ont avertie que des acteurs du Comité de regard pourraient l'aider à trouver des pistes de solution. Une des associations travaillant spécifiquement sur la problématique du logement – en ce compris les conflits entre propriétaires et locataires – lui propose en effet de l'accompagner dans une série de démarches : rédaction d'un courrier au propriétaire, recherche d'un autre appartement, etc.

Dans le même temps, devant le nombre de témoignages recensés lors du BRI-Co faisant état de difficultés rencontrées avec des propriétaires véreux (marchands de sommeil), deux associations ont émis l'idée de (re-)lancer un café politique centré sur le logement. Il s'agit de former des habitant·e·s sur les enjeux relatifs au logement afin d'organiser, ensuite, une interpellation collective des autorités publiques. S. a pris part à ce collectif jusqu'au jour où ses démarches pour trouver un nouveau logement ont porté leurs fruits.

Pour S., le BRI-Co a permis une prise en charge collective de sa problématique et le déploiement de ressources qu'elle ne parvenait pas à trouver seule.

L'effort de monter en généralité, encouragé au sein des BRI-Co, est facilité grâce au travail des intervenant·e·s sociaux·ales qui recueillent la parole des habitant·e·s et la visibilisent via des supports qui mettent en évidence les éléments saillants des récits entendus et les éventuelles récurrences ou contradictions. Le dernier jour du BRI-Co, ces supports sont présentés lors d'une restitution publique à laquelle sont conviés les membres du Comité de regard ainsi que les habitant·e·s. Ce temps spécifique remplit plusieurs objectifs : permettre une prise en compte collective des vécus recueillis, en insistant sur les récurrences mais aussi sur les discours contradictoires ; laisser la place aux réactions des personnes présentes, avec pour certaines la nécessité de clarifier ou d'étayer publiquement certains points développés lors de la restitution ; ou encore offrir l'opportunité aux acteurs associatifs et institutionnels d'informer les personnes présentes des éventuels projets ou services qui permettraient déjà de répondre à l'une ou l'autre des problématiques restituées. Lors de ces temps de restitution, les intervenant·e·s sociaux·ales jouent un rôle important de modération du débat, tentant de trouver un juste équilibre entre l'expression individuelle de points de vue, parfois très personnels, et l'établissement de liens entre ces interventions et des enjeux plus collectifs.

Il est à noter que ce travail de mise en évidence de la parole recueillie passe forcément par un processus de traduction et de montée en généralité des récits individuels entendus. Il est en effet illusoire de croire que toutes les paroles reçues lors des entretiens informels menés durant le BRI-Co pourront être restituées sans procéder à une sélection ou un cadrage. Par exemple, il n'a pas été rare d'entendre des personnes pointer du doigt les comportements d'une telle communauté pour expliquer le manque de propreté qui règne dans leur quartier. Ces discours, les intervenant·e·s sociaux·ales les ont entendus, en cherchant souvent à les nuancer. En revanche, ils et elles ne les ont pas restitués tels quels mais en ont plutôt retenu un enjeu plus général : la question de la (mal)propreté des quartiers semble cristalliser de nombreuses tensions de voisinage, notamment intracommunautaires, les uns accusant les autres d'être à la source du problème.

3. RÉPARER LES QUARTIERS : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

« Proposer plus de sorties hors de la cité à bas prix ou gratuites », « disposer d'un local dédié aux jeunes », « dératiser », « régler les problèmes d'humidité de logements communaux », « créer des safe spaces pour les femmes victimes de violences conjugales », « soutenir les locataires de logements loués par des propriétaires véreux », « organiser des rencontres pour les mamans solos », « rencontrer les gardiens de la paix pour mieux comprendre leur métier », « visibiliser l'offre de services dans le quartier », « installer des tables de pique-nique », « travailler à une meilleure communication entre locataires et propriétaires de logements sociaux », « installer des containers enterrés pour y placer les poubelles », etc.

À l'issue des trois jours d'installation du dispositif, les propositions et constats émis pour les habitant·e·s sont nombreux. Pour ne pas que cette parole soit « lettre morte », les intervenant·e·s sociaux·ales convoquent quelques jours à la suite du BRI-Co un « Comité des réparations ». Ce dernier est constitué du Comité de regard – ce groupe d'acteurs associatifs et institutionnels réunis en amont du BRI-Co – et d'une série d'habitant·e·s ayant manifesté leur intérêt pour la suite du processus. Principalement facilitées par les intervenant·e·s de l'équipe BRI-Co, les réunions du Comité des réparations ont pour but de travailler collectivement à la priorisation des problématiques diagnostiquées et à la concrétisation de propositions.

Parmi les actions qui ont été portées localement par les Comités des réparations constitués en 2021 et 2022, on peut citer : la relance d'un café politique consacré aux enjeux de (mal) logement en vue de l'interpellation des autorités locales par les habitant·e·s ; la construction de mobilier urbain (tables de pique-nique, bancs, panneaux d'affichage, etc.) ; le démarrage d'une campagne de communication sur la gestion des déchets ; l'organisation d'une permanence hebdomadaire pour entendre et travailler les besoins des jeunes d'une cité sociale ; l'occupation temporaire par des habitant·e·s d'un ancien théâtre et l'organisation d'activités multiples en son sein, avant sa réhabilitation en centre culturel ; ou encore, la création et l'accompagnement d'un comité d'habitant·e·s qui veulent travailler à la cohésion sociale au sein de leur quartier et s'organiser pour interpeler la commune sur une série de problématiques.

Prendre part au Comité des réparations implique, de fait, une charge importante (Charles, 2012), ou du moins plus conséquente que celle attendue lors des trois jours d'installation du BRI-Co. Cet espace et ce temps comportent en effet la répartition et l'attribution de responsabilités. En s'y impliquant, il faut être en mesure de porter une série de procédures, souvent longues et complexes, en vue de la réalisation de l'action souhaitée. Il est à noter également que les Comités des réparations n'ont pas été fondés sur le même souci d'informalité et d'écoute inconditionnelle que les BRI-Co. Leur format s'apparente le plus souvent à une réunion de deux heures, au sein des locaux d'une association accueillant le groupe, avec des échanges pouvant être plus formalisés (prise de notes, tour de parole, etc.). Cette formule vise l'efficacité de manière à limiter le temps engagé par les professionnel·le·s de l'associatif, et à aboutir rapidement à des réparations concrètes. Or, à travers ce souci de rentabilité, caractérisé par un cadre plus formel, le Comité des réparations devient un espace où l'expression des problématiques individuelles n'a plus forcément sa place, et où il est davantage attendu des acteurs qu'ils fassent un effort de « politisation qui impose de changer ses modalités d'appréhension du monde pour les faire correspondre à un exercice de montée en généralité » (Charles, *op.cit.* : 95).

Partant de ces constats, cette partie se propose de montrer les formes que peut prendre l'implication des habitant·e·s dans le Comité des réparations, tout en portant un regard sur leurs sources de motivation à y prendre part. Elle met aussi en lumière trois séries d'enjeux qui apparaissent au sein des Comités des réparations, et qui sont inévitablement reliés : les asymétries existantes, *de facto*, entre les différent·e·s protagonistes réuni·e·s dans ces collectifs ; le rôle primordial de la facilitation des Comités des réparations et ses effets ; et enfin, la territorialisation de la question sociale et les enjeux autour de la charge des réparations (à qui revient la responsabilité d'agir sur les communs ?)

RÉPARER LE QUARTIER : LES RAISONS DU PRENDRE PART

L'implication des habitant·e·s dans les Comités des réparations ne va pas de soi et fluctue d'un quartier à l'autre (mais également, d'une rencontre à l'autre). Certains Comités des réparations ont réuni 4-5 habitant·e·s quand d'autres en comptaient seulement un·e, ou étaient exclusivement composés d'associatifs et d'institutionnels. Dans un cas spécifique, le BRI-Co a pu donner lieu à la création d'un comité de quartier de plus de 10 habitant·e·s, accompagné·e·s par une association locale qui lui apporte différentes formes de soutien.

Les personnes qui se sont engagées dans les Comités ont exprimé des motivations variées. Certaines d'entre elles avaient déjà une expérience de la vie associative quand elles ont découvert le projet BRI-Co, et étaient par ailleurs impliquées dans des activités en lien avec la valorisation d'une dynamique habitante au sein de leur quartier. Elles se sont principalement saisies du BRI-Co comme

une opportunité d'appuyer certains projets en cours ou soutenir de nouvelles revendications (interpellation de la commune en vue de la mise à disposition d'un local à destination d'une association d'habitant·e·s, par exemple). En revanche, d'autres personnes ont investi le Comité, à tâtons, sans attentes spécifiques, sans avoir d'idée précise sur ce qu'exigerait leur engagement mais aussi, parfois, sans saisir l'enjeu des réunions. Des personnes s'y sont ainsi présentées en pensant pouvoir y trouver des réponses précises à des problématiques personnelles spécifiques. Parmi celles-ci, certaines n'avaient pas pris part préalablement au dispositif BRI-Co, et ont été informées de l'organisation du Comité par une association dont elles sont des usagères. Leurs sources de motivation, parfois développées après une ou plusieurs rencontres, relevaient principalement de l'envie de mettre en place des actions concrètes pour améliorer la vie du quartier, tout en s'inscrivant dans une dynamique collective qui permet la rencontre de voisin·e·s (habitant·e·s et associatifs).

« J'ai mes filles qui se moquent de moi et qui disent en rigolant « maman maintenant tu es une star » alors que pas du tout mais c'est parce que maintenant, on se dit beaucoup plus facilement bonjour parce qu'on sait qui sont les personnes et c'est génial » (P., habitante, 09/09/2022)

« Pour moi c'était aussi un point de connaissance parce que je ne connaissais personne, à part deux voisines dans ma rue et là je connais toute la rue » (G., habitante, 09/09/2022)

La majorité de ces habitant·e·s étaient animé·e·s par la volonté de mettre à la disposition de projets concrets des compétences tout aussi pragmatiques (cuisiner, bricoler, distribuer des flyers, etc.), quand une minorité percevait le Comité des réparations comme un réel levier politique pour faire entendre un point de vue « habitant ». Des raisons plus spécifiques ont par ailleurs été évoquées : pouvoir donner en retour des aides reçues au sein de la commune (CPAS et services sociaux), par exemple, ou sortir de la solitude, trouver du soutien et améliorer son niveau en français en étant en contact avec des personnes francophones.

Il est également intéressant de noter combien la participation de certain·e·s habitant·e·s a pu être motivée et soutenue par des figures motrices, associatives ou habitantes, des sortes de « personnalités-repères » pour le quartier. Non seulement elles ont été les garantes des processus, en prenant notamment en charge l'organisation, l'animation des réunions et certaines procédures laborieuses, mais elles ont aussi pu incarner des points de repère rassurants et inspirants. Dans un des quartiers d'installation du BRI-Co, des habitantes (il s'agissait exclusivement de femmes) se sont par exemple impliquées dans le Comité des réparations parce qu'elles avaient été personnellement invitées par P., une assistante sociale communautaire issue d'une association locale, particulièrement investie dans le projet BRI-Co. Cette dernière était soucieuse de favoriser l'intégration des habitant·e·s dans le groupe par la création d'un cadre convivial, et à travers plusieurs efforts de traduction, au sens propre (de l'arabe au français et inversement) comme au sens figuré (vulgarisation de certaines notions et procédures). La présence de P. et ses multiples attentions ont constitué une source centrale de motivation à prendre part au Comité, au point où quand elle a dû, à contre-cœur, quitter le projet, plus de la moitié des participantes ont immédiatement décidé de se retirer du groupe (pour y revenir plus tard, après plusieurs sollicitations et clarifications de la part de l'association de P.).

DES POSSIBILITÉS DE PRENDRE PART INÉGALES

À côté des sources de motivation, plusieurs défis se sont posés en terme de participation habitante dans les Comités des réparations. Parmi ceux-ci, la divergence des statuts et les asymétries possibles qui peuvent en découler ont été au cœur des préoccupations de l'équipe BRI-Co, dans la mesure où elles ont un impact sur les (im)-possibilités de prendre une part active dans le Comité des réparations.

Les « habitant·e·s des quartiers » sont invité·e·s, à ce titre, à se joindre à un dispositif participatif au côté d'« acteurs associatifs et publics » pour qui la participation s'intègre à leur temps de travail (et parfois même, répond à des intérêts institutionnels). Les conditions du « prendre part » de ces deux catégories d'individus peuvent dès lors apparaitre inéquitables : les habitant·e·s ne bénéficient pas de contrepartie à leur participation et doivent pouvoir s'adapter à un cadre qui convient prioritairement aux acteurs institutionnels et associatifs présents (horaires de bureau, rencontres réduites et circonscrites dans le temps, etc.). Pour beaucoup d'entre elles et eux, ce cadre n'est pas adapté d'une part parce qu'il ne tient pas compte des obligations (professionnelles, familiales, sociales, etc.) qui limitent leurs disponibilités en semaine et en journée, et d'autre part, parce qu'il correspond à des logiques d'organisation propres au monde associatif, qui ne leur sont pas forcément familières.

« Il y a cet engagement dans lequel tu mets un pied et tu ne sais pas quand ça s'arrête et ça, c'est très difficile de se dire qu'on donne, et qu'il n'y a pas de contrepartie. [...] Moi ce qui m'a pesé c'est de se dire on n'a aucune compensation de ce qu'on fait, c'est du pur gratuit. [...] Ces contrats de quartiers, c'est super chouette, c'est super généreux, mais finalement je trouve qu'on déplace l'énergie sur des citoyens, qui prennent des initiatives, mais c'est super lourd ! [...] Mais tu vois, c'est tout le temps un peu comme ça en fait. C'est très énergivore pour les habitants, d'autant plus qu'on n'est pas beaucoup [à porter des actions pour le quartier] » (P., habitante impliquée dans un Comité des réparations, Ibid.)

Notons également, que le vécu des habitant·e·s par rapport à leur quartier est de fait différent de celui des professionnel·le·s. Avant d'être une affaire publique, la question des réparations met le doigt sur des situations vécues quotidiennement, qui affectent les habitant·e·s, parfois durement et depuis longtemps, contrairement aux « travailleur·euse·s » pour qui le rapport aux quartiers relève principalement d'un engagement professionnel, doublé d'une forme de distance.

Par ailleurs, être plongé dans le monde des politiques locales implique de pouvoir maitriser une série de prérequis sur le fonctionnement des services publics et associatifs – leurs jargons, leurs acronymes et leurs procédures standardisées ; des prérequis dont sont davantage pourvus les professionnel·le·s que les habitant·e·s, dans la mesure où ils et elles jonglent avec ces outils quotidiennement. De manière plus générale encore, les Comités des réparations composés d'habitant·e·s ont montré qu'il était nécessaire de veiller à clarifier une série de termes qui, dans un certain contexte (celui du monde associatif, par exemple), sont chargés d'un sens qui n'est pas forcément saisissable par toutes et tous. C'est le cas par exemple du mot « acteurs » qui, pour plusieurs personnes rencontrées, renvoyait plus spontanément à l'univers du cinéma qu'à sa définition sociologique. Le propos de G., repris ci-dessous, est particulièrement révélateur de ce type de décalage. Il s'agit d'une habitante impliquée dans les suites d'un BRI-Co, qui se centraient sur l'occupation temporaire d'un ancien théâtre - avant sa réhabilitation en centre culturel. A l'occasion d'une fête des voisins, organisée dans le lieu en question, elle s'est opposée à ce que T., un autre habitant, familier du monde associatif, profite de l'occasion pour lancer une discussion sur les envies des habitant·e·s par rapport au futur centre culturel :

« [...] Moi je lui ai dit : « si toi tu avais parlé comme ça, parler d'un

centre culturel, la moitié des voisines allaient partir ». La majorité, ce sont des étrangers, ils ne parlent pas français ou bien ils ne comprennent pas. Ils veulent passer un bon moment et pour eux, c'était un repas, point barre. […] Les voisins, ils ne comprenaient pas et jusqu'à maintenant, ils ne comprennent pas ce que c'est un centre culturel. […] Parce que le mot « culture », c'est large. C'est quelque chose que l'on ne peut pas définir. C'est plein de choses : du sport, de la cuisine, de la religion. » (Ibid.)

Ces asymétries peuvent mettre en cause la légitimité (ressentie) à prendre part au dispositif participatif, voire même décourager tout simplement la participation des habitant·e·s présent·e·s aux Comités des réparations. R., par exemple, a confié avoir adopté une posture passive lors de sa première réunion du Comité, ne se sentant pas complètement en mesure d'occuper une place à part entière parmi des personnes issues d'associations et de la commune : « C'étaient plus des gens de l'associatif qui étaient présents, moi ça ne me dérangeait pas d'être témoin, donc j'écoutais. Bon j'ai eu l'occasion quand même de mettre mon petit grain de sel ». Pour autant, depuis cette première rencontre, R. a continué à participer aux réunions, principalement parce que la problématique priorisée au sein du Comité des réparations (la malpropreté du quartier et la gestion des déchets) le touchait particulièrement.

L'IMPORTANCE DE LA FACILITATION

Ces observations amènent inévitablement à interroger le cadre dans lequel se déploient les Comités des réparations et la manière dont celui-ci facilite ou entrave les possibilités de toutes et tous de contribuer au processus participatif. Elles questionnent la place et la légitimité accordées aux différents acteurs et à leurs contributions, et en ce sens, elles viennent mettre en lumière le rôle primordial du facilitateur. Si l'on reprend la définition proposée par Carrel (212-215), ce dernier permet l'expression d'une diversité de regards, tout en recadrant les interventions qui sont susceptibles de verrouiller la discussion ou de l'amener dans une direction limite sur le plan moral (discours sur la défensive d'une institution, rumeurs et extrapolations, propos racistes, etc.). Grâce à sa posture tierce, il accompagne également à l'exercice de la délibération, notamment en aidant à porter un regard nouveau sur certaines interprétations, mais aussi par la mise en valeur des possibles terrains d'entente qui se dégagent de la diversité des positionnements exprimés.

Au sein du projet BRI-Co, la question de la facilitation des Comités des réparations a été pensée dans une triple perspective : garantir un cadre confortable où chaque acteur a la possibilité de s'exprimer ; créer les conditions d'une vraie rencontre de manière à favoriser un sentiment d'appartenance collective au Comité ; mais aussi, aider à la concrétisation des réparations en accompagnant aux processus de formalisation des actions en cours.

Aujourd'hui, après une année et demi d'expérimentation du dispositif BRI-Co, il semble nécessaire de pousser la réflexion autour des manières de faciliter la participation active des habitant·e·s aux Comités des réparations. Une série de questionnements mérite ainsi d'être approfondie : comment sortir du cadre trop formel des « réunions » et adapter davan-

tage les Comités des réparations aux réalités des habitant·e·s ? Par quels moyens (outils) valoriser les différentes natures de contribution, en ce compris celles qui relèveraient davantage du récit individuel et plus largement, celles qui s'éloignent d'une « grammaire du parler en public » ? Ou encore, doit-on à tout prix réunir une diversité d'acteurs, aux statuts différents, du moins dans un premier temps ? Ces réflexions doivent être nourries par un travail plus systématique de recueil des retours des habitant·e·s impliqué·e·s dans le dispositif participatif, sur ce qui les motive à y prendre part, et ce qui les fait douter ou les décourage (Charles, 2016 : 144).

POTENTIELS ET LIMITES DE L'INTERVENTION SOCIALE TERRITORIALE

La participation des habitant·e·s au Comité des réparations a posé plus largement la question des potentialités et des limites d'une intervention sociale centrée sur une échelle micro-locale. Pour plusieurs des acteurs (associatifs, majoritairement) engagés dans le Comité des réparations, l'implication d'habitant·e·s dans l'amélioration de leurs conditions de vie peut produire des effets à contre-sens de l'objectif, initialement poursuivi par le BRI-Co, de réappropriation de l'espace public comme bien commun de toutes et tous. Elle peut accentuer la sensation d'un désinvestissement de services publics et, pour le compenser, d'une sur-responsabilisation des citoyen·ne·s qui deviennent alors responsables de certaines problématiques mal ou trop peu gérées par les autorités.

« Pour moi, c'est des interventions publiques dont on a besoin. On parle de propreté mais de nouveau, on ne peut pas demander aux habitant·e·s de maintenir un quartier propre. On voit que dans tous les services publics, les budgets sont rognés. J'imagine que c'est la même chose à Bruxelles propreté. Il y a encore un plan clean.brussels qui va arriver en septembre, avec une collecte de déchets par semaine. Et en même temps, on pose la question de la propreté dans les quartiers et on leur demande s'ils ont des idées pour pallier à ça. » (I., Professionnel, membre d'un Comité des réparations, août 2022)

Les marges de manœuvre de l'intervention sociale territorialisée sont par ailleurs limitées. Souvent, elle ne permet de répondre que très partiellement, et parfois de manière tout à fait insuffisante, aux réalités socio-économiques difficiles des personnes qui habitent dans les territoires concernés par les BRI-Co. Dans l'extrait d'entretien suivant, I. pose également cette question de manière claire :

« Je suis content des tables [construites dans le cadre du BRI-Co sur une place décrite comme « sans vie »]. On en fera le bilan. Et ce sera plutôt positif. Mais on a dû consacrer énormément de temps pour avoir seulement deux tables. Est-ce que ça va provoquer une réappropriation de l'espace public ? Peut-être, une minime oui ! Des gens viennent s'asseoir sur les tables. Mais est-ce vraiment le centre du problème ? Quand on identifie des quartiers comme celui-ci avec des indices socio-économiques bas, est-ce que c'est le fait de mettre une table dans l'espace public qui va remédier aux indicateurs qui sont faibles ? » (Ibid.)

Ces questionnements nous conduisent à considérer deux éléments qui ont jalonné les réflexions autour de l'expérimentation du projet BRI-Co et qui peuvent être identifiés comme des facteurs de découragement de la participation d'habitant·e·s à des dispositifs participatifs. En plus des marges de manœuvre limitées de l'intervention territoriale, les initiatives « spontanées » des habitant·e·s (ou des associations) sont souvent freinées voire empêchées par une série de règles communales contraignantes et de procédures administratives laborieuses. Pour certain·e·s habitant·e·s, elles peuvent constituer des obstacles difficilement surmontables sans soutien, d'où l'importance de disposer d'un accompagnement solide

et pérenne à la mise en place d'actions communautaires dans les quartiers.

> L'installation temporaire des deux tables, évoquées par I., a par exemple nécessité la rédaction d'une lettre argumentée à la commune, ainsi que la constitution d'un dossier qui détaille, à l'aide de plan et de croquis, la constitution des tables en question. Il a fallu également rencontrer le bourgmestre et plusieurs échevins. Ce travail a pu être mené parce que l'équipe BRI-Co y a consacré du temps.

Par ailleurs, de nombreux témoignages recueillis dans les BRI-Co font référence à des problématiques liées à la précarisation générale des conditions de vie, à l'exclusion, aux difficultés à trouver un emploi, à bien se loger ou se nourrir. Que fait-on de ces problématiques dès lors qu'elles sont alimentées bien au-delà des dynamiques locales et trouvent leurs sources dans des systèmes politiques et sociaux complexes ?

Jusqu'ici, seuls deux BRI-Co ont permis de prendre à bras le corps des questions plus structurelles, liées aux enjeux de logement et d'emploi, à l'échelle territoriale. D'un côté, un « café citoyen » constitué d'habitant·e·s a été (re)-lancé à la suite d'un BRI-Co avec pour objectif de préparer collectivement une interpellation que le groupe a directement présenté au bourgmestre de leur commune. L'idée était de faire communauté et de construire un récit commun autour des réalités difficiles des locataires confronté·e·s de façon massive aux propriétaires véreux et à la hausse des loyers liés à la gentrification de leur quartier. D'un autre côté, le BRI-Co a aussi été au service du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), et a consisté à entendre les besoins du quartier - et à identifier les personnes sans emploi présentes sur le territoire, ainsi que leurs compétences - en vue de la création d'une « entreprise à but d'emploi »[13].

Par ailleurs, en menant des BRI-Co dans une diversité de micro-quartiers bruxellois, la FdSSB a pu développer une vue transversale des problématiques et préoccupations qui occupent majoritairement les populations issues des quartiers relégués de Bruxelles. Du fait de sa position en seconde ligne et en raison de ses différents champs d'expertise, la FdSSB est à une bonne place pour faire remonter une série de constats auprès d'institutions publiques de différents niveaux de pouvoir, au nom d'habitant·e·s et/ou d'associations ancrées localement.

13 TZCLD est un projet pilote, initialement expérimenté en France, avec pour but « d'attribuer l'argent dévolu aux chômeurs à la création d'entreprises « à but d'emploi », qui font de ces chômeurs des travailleurs salariés affectés à un projet utile aux habitants du quartier où ils développent leurs activités en bénéficiant d'une large autonomie ». Il repose sur deux principes clés : personne n'est inemployable et, à l'échelle des territoires identifiés, de nombreux besoins ne sont pas couverts. Pour en savoir plus : https://cbcs.be/territoires-zero-chomeur-de-longue-duree/

CONCLUSION (ET PERSPECTIVES)

Les multiples expérimentations du BRI-Co à Bruxelles ont montré les forces d'un tel dispositif bas seuil. Il parvient à créer en peu de jours un espace inédit d'accueil et d'écoute, ouvert à toutes et tous, où l'expression des vécus individuels est rendue possible, sans être contrainte (il n'y a pas d'obligation à parler) ni conditionnée (toute personne peut déposer sa parole). Dans ce cadre souple, animé par une équipe de chercheurs·euse·s et de travailleur·euse·s sociaux·ales, les personnes échangent avec d'autres sur leurs conditions de vie, ouvrant alors la possibilité d'une prise de conscience et d'une reconnaissance collective d'un vécu commun, à partir duquel peuvent se construire des formes de communautés d'intérêt et s'organiser des actions collectives.

Plus fondamentalement encore, la première année d'expérimentation du BRI-Co a révélé combien de nombreuses personnes aspirent à trouver des espaces conviviaux de rencontre et d'échange. Elle a par ailleurs permis de saisir à quel point certaines problématiques liées à la gestion de l'espace public (malpropreté, présence de jeunes en bande, manque d'infrastructures, etc.) cristallisent des tensions entre habitant·e·s et viennent alimenter la méfiance envers certaines catégories de la population. Or, ces logiques accusatoires et stigmatisantes non seulement fragilisent les relations de voisinage, mais en plus contribuent à donner une lecture simplifiée des problématiques en question, en braquant les projecteurs sur des comportements individuels considérés comme incivils face auxquels la réponse « prioritaire » est sécuritaire ou répressive. Ces constats ont mis en lumière la nécessité de voir se développer, au sein de micro-quartiers et de manière permanente, des lieux tiers, d'accueil, neutres – sans la mainmise d'un parti politique – et ouverts à toutes et à tous qui s'articulent autour des besoins, des envies et des imaginaires des personnes, avec pour perspective de construire une vie communautaire informelle (Idelon, *op.cit.*). Or, la construction de communautés d'intérêt est un processus long qui « n'a de chance d'aboutir que si des personnes aux intérêts divers, voire disparates, acceptent de s'impliquer collégialement dans un processus en ayant conscience qu'il leur appartiendra de définir et de délimiter ce processus, de le caractériser et de le négocier. » (Nicolas-Le Strat, 2016).

Ce dernier point amène à considérer une des limites majeures des rouages du BRI-Co, tel qu'il est pensé aujourd'hui : la temporalité courte de son installation, ainsi que le passage abrupt des trois jours du BRI-Co à la constitution du Comité des réparations, ne permettent visiblement pas de réunir suffisamment de conditions pour encourager l'élaboration de cette communauté d'intérêt et l'investissement des habitant·e·s dans la prise en charge des réparations. Pour l'équipe BRI-Co, ce constat est un enjeu crucial à dénouer. Il implique une série de questionnements à résoudre et de choix stratégiques à opérer dans une perspective de pérennisation du dispositif. Par exemple, au lieu de multiplier les installations du BRI-Co en différents lieux, ne serait-il pas intéressant de valoriser l'expérimentation de BRI-Co de plus long terme, limitée à un nombre restreint de quartiers ? Dans cette perspective long-termiste, le BRI-Co pourrait être installé à plusieurs reprises dans un même lieu durant une année, et devenir ainsi une « zone de contact » centrale où se négocient et s'organisent entre habitant·e·s, et avec l'intervention volontaire d'associations, les contours d'une organisation communautaire. Le BRI-Co, comme tiers-lieu facilité par des acteurs extérieurs aux quartiers, pourrait alors représenter une opportunité de « repenser des politiques publiques décloisonnées, transversales, prenant en compte la dynamique des communs comme un allié vers l'accompagnement des mutations sociétales en cours » (Idelon, *op.cit.*).

BIBLIOGRAPHIE

Autès, M., 1992, « Les paradoxes de l'insertion », in Castel R. et Lae J.-F. (sous la dir.), *Le revenu minimum d'insertion. Une dette sociale*, L'Harmattan, Paris, pp. 93-120.

Ayadi A., 2018, « Premier BRICo à Bois-du-Luc », *Secouez-vous les idées*, 112, pp. 30-33.

Baillergeau, E. & Grymonprez, H., 2020, « Aller-vers » les situations de grande marginalité sociale, les effets sociaux d'un champ de pratiques sociales », *Revue française des affaires sociales*, n°2, pp. 117-136.

Berger, M. et Charles, J., 2014, « Persona non grata. Au seuil de la *participation* », *Participations*, vol. 9, no. 2, pp. 5-36.

Caillouette, J., Roos, J.-F. & Aubin, J.-F., 2013,« Les enjeux de l'intervention sociale territoriale : présentation du dossier », *Nouvelles pratiques sociales*, 26(1), 19–34. https://doi.org/10.7202/1024977ar

Carrel, M., 2013, *Faire participer les habitants ? Les quartiers d'habitat social entre injonction participative et empowerment*, Lyon, ENS Editions, 268 p.

Charles, J., 2012, « Les charges de la participation », *SociologieS*, [En ligne], mis en ligne le 15 novembre 2012.
URL: https://journals.openedition.org/sociologies/4151

Charles, J., 2016, *La participation en actes. Entreprise, ville, association*, Desclée de Brouwer, coll. « Solidarité et société », 168 p.

Démotier, P., 2023, « BRI-Co: (p)réparations dans les quartiers », *CESEP*, Nivelles, 83 p.

Eliasoph, N., 2013, « Préface ». In Carrel, M, *Faire participer les habitant·e·s ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. Lyon : ENS Éditions, pp. 7-11. https://books.openedition.org/enseditions/5247

Engels P. et Haulotte T., 2023, *Sale flic*: *Enquête dans les coulisses de la police belge*, Kennes, 192 p.

Géry, Y., 2021. « 'Aller-vers' pour promouvoir la santé des populations », *La santé en Action*, 458, 48 p.

Herman, P., 2018, « C'est la vraie marche. En avant route ! », *Secouez-vous les idées*, 112, pp. 17-24.

Idelon, A., 2022, « Le tiers-lieu, berceau des communs ou couteau suisse des communes ? », *NECTART*, 14, pp. 96-109.

Maes, R., 2021, « La spirale de la désaffiliation », *La Revue Nouvelle*, 6, pp. 2-5. https://doi.org/10.3917/rn.216.0002

Mazzocchetti J., Paviotti A., Vermylen A. et Vleminckx J., 2020, « Incertitudes, défiance et pensées conspirationniste : la Covid 19 au prisme du complot », *Carta academica*, https://www.cartaacademica.org/post/incertitudes-défiance-et-pensées-conspirationnistes-le-covid-19-au-prisme-du-complot

Nicolas-Le Strat, P., 2016, *Le Travail du commun*, Éditions du Commun, Rennes, 310 p.

Noël, L., 2021, « Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise », *Brussels Studies* [Online], Algemene collectie, n°157.
URL: https://journals.openedition.org/brussels/5569

Ouassak, F., 2023, *Pour une écologie pirate. Et nous serons libres*, La Découverte, Paris, 198 p.

Rea, A. et Fortunier, C., 2021, *Les « invisibilisé·e.s » et le COVID-19. Bruxelles et crise socio-sanitaire (somme de 6 rapports)*. GERME ULB, Ville de Bruxelles et CPAS de Bruxelles.

Thunus S., Donnen A., Creten A. et Walker C, 2023, *Melting point: situations de vulnérabilité, accès et recours aux soins de première ligne en Région bruxelloise*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2023, pp. 83. https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/accueil

Tremblay, P.-A., 2013, « L'intervention sociale territoriale en trois questions », *Nouvelles pratiques sociales*, 26(1), pp. 50-66. https://doi.org/10.7202/1024979ar

NOTES

NOTES

FdSS
FÉDÉRATION
des SERVICES
SOCIAUX

Avec le soutien financier de la
Commission communautaire commune

COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE